



CM 2022-4

République Française  
Département de Vaucluse

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

---

Le 9 novembre 2022 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, LINHARES Tiffanie, HEREDIA Justine et SEVIN Rolland.

Etaient absents : CASADO ESCOBAR Sylvia (excusée) et THOMAS SOUMILLE Coraline (excusée).

Secrétaire de séance : HEREDIA Justine.

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2022 a été lu et approuvé.

Ordre du jour :

**1) Fonds de concours « voirie » 2021-2022, attribution n°2**

Au titre de la période 2021-2022, l'enveloppe maximum allouée par la CoVe à notre commune sous forme de Fonds de Concours Voirie s'élève à 10 654 €. Le montant de travaux facturés au service voirie à ce jour est de 9 942,40 €. Il y a eu une première affectation perçue par la commune en octobre 2021 d'un montant de 2 885 € ; la CoVe a voté l'attribution du fond de concours voirie le 12 octobre 2022 d'un montant de 7 057 €. Il est proposé d'approuver le versement par la CoVe à la commune de La Roque Alric d'un Fonds de Concours Voirie d'un montant total de 7 057 € pour la période 2021-2022.

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

**2) Instauration des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous forme d'un repos compensateur, les

heures supplémentaires accomplies sont indemnisées. Néanmoins, seuls les agents relevant aux grades de catégorie C et B peuvent prétendre au versement d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **3) Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023**

Monsieur le Maire propose la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la Ville de La Roque Alric à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La commune opte pour le recours à la nomenclature M57 abrégée.

Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **4) Demande de dérogation exceptionnelle au RNU pour le PC 084 100 22 N0005 déposé par la SCEA Vinarium de la Roque - Délibération motivée dans l'intérêt de la commune.**

Une demande de permis de construire, enregistrée sous le numéro PC 084 100 22 N 0005 concernant la construction d'une cave de vinification ainsi que la restauration d'une maison existante a été déposée par la SCEA Vinarium de la Roque. Une demande de dérogation exceptionnelle au RNU est sollicitée en faveur de l'obtention du permis de construire.

Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **5) Recrutement et rémunération d'un agent recenseur**

Du 19 janvier au 18 février 2023, la commune de La Roque Alric participera aux opérations du recensement de la population. Madame CHARNAY Louise est proposée au poste avec une précision sur la rémunération.

Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **6) Décision modificative n°1 au budget principal 2022**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget

principal en section de fonctionnement. Monsieur le Maire souhaite déplacer 2 018,73 € du chapitre 022 au chapitre 011 en section de fonctionnement.

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

## 7) Questions diverses

Les pluies diluviennes du mois d'Août, de Septembre et d'Octobre ont rendu les routes impraticables. Des dépenses ont été réalisées il y a quelques semaines pour entretenir les chemins de la commune mais ces travaux n'ont pas été utiles longtemps à cause du désherbage trop importants sur les terrains viticoles. Monsieur le Maire propose de faire une réunion avec le Syndicat des Vignerons afin de savoir quels sont les obligations des viticulteurs et les recours de la commune.

Après réception de la facture d'électricité en octobre, monsieur le Maire est ravi d'annoncer que la consommation a baissé d'environ 30 % depuis l'installation des ampoules leds pour l'éclairage communal. Monsieur le Maire propose également de diminuer le temps d'éclairage du rocher qui ne sert pas en hiver. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition.

Pour les colis des plus de 65 ans, ils seront distribués en fin d'année. La liste sera revue et modifiée si besoin.

Monsieur Sevin explique qu'on lui a proposé un don pour l'église de La Roque Alric : un orgue hammond. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour accepter ce généreux don.

La séance est levée à 21h.

La secrétaire de séance,

HEREDIA Justine



Le Maire,

José LINHARES



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES PAR  
LE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2022**

- 1) Fonds de concours « voirie » 2021-2022, attribution n°2
- 2) Instauration des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires
- 3) Mise en place de la nomenclature M57 à partir du 1er janvier 2023
- 4) Demande de dérogation exceptionnelle au RNU pour le PC 084 100 22 N0005  
déposé par la SCEA Vinarium de la Roque - Délibération motivée dans l'intérêt de  
la commune.
- 5) Délibération pour recruter et rémunérer un agent recenseur
- 6) Décision modificative n°1 au budget principal 2022

Le Maire,

José LINHARES

